

La bouteille « maudite » **La prohibition à Québec au début du siècle**

Robert Germain

Volume 2, numéro 3, automne 1986

La vie culturelle au XIX^e siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/6537ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Germain, R. (1986). La bouteille « maudite » : la prohibition à Québec au début du siècle. *Cap-aux-Diamants*, 2(3), 41–44.

La bouteille «maudite»

La prohibition à Québec au début du siècle

par Robert Germain*

Aujourd'hui, pour lutter contre le fléau de l'alcool au volant, l'État durcit ses lois. Aussi convient-il de rappeler qu'au début du siècle, plusieurs campagnes avaient tenté d'instaurer la prohibition dans la région.

Premières campagnes de tempérance

En septembre 1840, l'évêque de Nancy et Toul, Mgr de Forbin-Janson, qui préside aux premières missions paroissiales à Québec, bénit un monument de tempérance à Beauport. Ainsi commence la première campagne anti-alcoolique de l'épiscopat. Par la suite, la «plaie sociale» de l'intempérance réapparaîtra périodiquement et plusieurs apôtres se mobiliseront à leur tour pour la guérir.

Participe aux deux premières campagnes, qui durent de 1840 à 1854, l'abbé Édouard Quartier, curé de Saint-Denis (Kamouraska), qui le 1^{er} décembre 1842 arbore la croix noire, oriflamme de cette nouvelle croisade. Plus de 100 000 personnes, estime-t-on, adhéreront à la Société de la Croix-Noire. Le chanoine Groulx résume ainsi le combat de l'épiscopat du temps: «Pour atteindre les coupables, ivrognes habituels, cabaretiers violateurs des lois, distributeurs trop complaisants de «licences», en un mot tous les coopérateurs à la vente ou à l'usage illicite de l'alcool, les évêques, en accord avec la sévérité du temps, n'hésitent pas à brandir le refus de l'absolution.»

D'autres prendront la relève. Par exemple le premier curé de Saint-Roch (1829-1833), l'abbé Alexis Mailloux, qui entamera sa première campagne de tempérance pendant qu'il sera curé de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1838-1848) et signera en fin de carrière des ouvrages sur le luxe et la tempérance. Ou Charles Chiniguy, personnage controversé, curé de Beauport puis de Kamouraska qui, dans les années 1840, par ses prêches, saura arracher des larmes aux plus endurcis et convertir les ivrognes à la sobriété.

Au début du siècle présent, une première campagne, qui dura près de cinq années, connut le succès dans les alentours de la cité de Champlain. Les pasteurs misèrent sur la modération.



Ce monument érigé à Beauport en 1840, commémore une croisade de tempérance prêchée par le Père Mathieu. Gravure d'après un dessin de Samuel S. Kilburn. Tirée du Ballou's Pictorial Drawing Room Companion du 29 décembre 1855.

Pour ouvrir une première brèche, ils prêchèrent contre la coutume de «traiter» au Jour de l'An: peu à peu, les consommations se rarifièrent à tel point dans les salons qu'on jugea de mauvais goût d'offrir «un petit verre» aux invités et aux visiteurs.



Les sociétés de tempérance des diocèses de la province distribuaient des illustrations moralisatrices à leurs nouveaux adhérents. Image polychrome de L.-A. Morissette intitulée Les deux chemins présentant 10 scènes dichotomiques sur la tempérance. Ministère des Affaires culturelles, Québec.

*Chercheur autonome.

On sait que les meilleures familles, pour ne pas trop mal paraître, se soumirent à cette contrainte imposée par le clergé et renoncèrent à «arroser» les nombreuses occasions d'anniversaire. Mais il restait beaucoup de moments propices, dans les milieux ouvriers notamment: rencontres au cours des longues soirées hivernales, fête de Saint Jean-Baptiste, où les discours grandiloquents le disputaient aux rasades généreuses...



Deux des scènes de la gravure Les deux chemins de L.-A. Morissette, Montréal. Archives de folklore de l'Université Laval.



Un nouveau héraut de la tempérance

À cette époque, Québec comptait un assez grand nombre de débits: buvettes ou tavernes pour les ouvriers, hôtels, restaurants ou cafés pour la classe moyenne, clubs sélects pour l'aristocratie. C'était particulièrement en période d'élections que les affaires des buvetiers étaient prospères et que l'on faisait accroc à la tempérance.

Certaines rues «mal famées» voisinaient avec celles où l'on vendait illégalement des alcools. Citons, dans Saint-Jean-Baptiste, les rues Saint-Réal, Sainte-Genève, Sainte-Madeleine et Latourelle; dans Saint-Roch, entre autres, les rues Sainte-Hélène et Saint-Nicolas. Les campagnes anciennes avaient peut-être laissé des croix de bois noir sur les murs des foyers, mais elles n'avaient endigué le fléau de l'alcoolisme que pour un temps assez limité. Il était un milieu assez particulier de la Basse-ville — celui des tanneries et de l'industrie de la chaussure, qui avait pris la relève de l'industrie du bois et de la construction navale — où une campagne anti-alcoolique était bien opportune. C'est au une lutte qui devait durer une bonne quinzaine d'années et être la troisième croisade d'importance au Québec. Petit à petit, cette campagne devait gagner les autres paroisses et le diocèse.

Le 17 juin 1905 paraît une petite feuille de quatre pages, *La Libre Parole*, dont le propriétaire et rédacteur est échevin et paroissien de Jacques-Cartier. C'est le notaire Alphonse Huard, qui a déjà engagé une première bataille contre les jeux de hasard dans les buvettes et exige ensuite la fermeture de ces débits à sept

heures au lieu de minuit le samedi soir. Le conseil municipal adopte le règlement proposé le 11 mai 1906. Stupeur des trafiquants! Les forces anti-alcooliques commencent à s'organiser. Quelque temps auparavant, par son mandement du 22 janvier, Sa Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Québec, avait ordonné l'établissement d'une société de tempérance dans chaque paroisse.

De partout dans le diocèse, on fait appel au curé de Jacques-Cartier, qui dans les six premiers mois de 1907 a déjà prêché quatorze triduum de tempérance. Cette campagne coïncide avec la divulgation d'une étude sur les conditions religieuses et sociales du pays. Si le Québec semble la province la moins alcoolisée et si le diocèse de Québec a assez bien résisté au fléau, on sait tout de même que la province dépense en alcool plus de cent millions de dollars annuellement, soit *trois fois* le budget de la Législature. On sait aussi que, pour une population de 70 000 âmes, la ville compte plus de 150 buvettes et 100 magasins de détail détenteurs d'un permis, soit plus de 250 points de vente.

La Ligue anti-alcoolique de Québec

Endossant la campagne menée par *La Libre Parole*, les autorités municipales veulent frapper un grand coup. Le 1^{er} février 1907, à l'hôtel de ville, le maire Garneau préside une réunion des notables: de cette rencontre naît la Ligue anti-alcoolique de Québec. L'abbé Paul-Eugène Roy avait été direct: l'Église avait fait sa part, c'était désormais au laïcat de poursuivre!

Premier objectif: obtenir du premier ministre, sir Lomer Gouin, que le nombre de buvettes tombe à 75 au plus et diffuser de la publicité anti-alcoolique. Les laïcs les plus en vue — juges, anciens ministres, hommes de profession, banquiers ou marchands — donnent partout des conférences sur la tempérance. Nommé directeur de l'Action sociale catholique, l'abbé Paul-Eugène Roy coordonne cette lutte. À la démarche la plus efficace conseillée par sir François Lemieux, juge en chef de Québec — c'est-à-dire l'organisation de contre-requêtes aux demandes de permis d'exploitation — les buvetiers rétorquent, dans un premier temps, en se terrant dans la contre-procédure.

Dans *Action sociale catholique et tempérance*, l'abbé Roy résume la stratégie de la Ligue: réduire le nombre des licences à une par mille âmes; fermer les débits à sept heures le samedi soir et à dix heures sur semaine; ne pas vendre aux femmes, aux mineurs et aux ivrognes; sélectionner judicieusement les vendeurs.

La *Semaine religieuse de Québec*, en mai 1907, constate quelque progrès: «on ne paie plus la fameuse «traite»; on n'offre plus le traditionnel petit verre dans les visites; les buvettes sont rarement fréquentées». Voilà pour les familles, mais les adversaires et les buvetiers réagissent. L'Action sociale du 3 février 1908 fait écho aux vœux des paroissiens de Saint-Roch pour «que des instructions [soient] données à la police de faire observer les règlements municipaux relatifs aux hôtels et aux épiceries où l'on débite des boissons alcooliques».

Les autorités ecclésiastiques avaient mis sur pied le Secrétariat des oeuvres sociales et créé cinq commissions d'études en relation avec la lutte anti-alcoolique. Le Secrétariat prépare activement le premier Congrès de tempérance, qui se tiendra du 31 août au 4 septembre 1910. Les 800 pages de comptes rendus témoignent de l'ampleur du congrès.

Nombre de «bons journaux» appuient le mouvement, certains ne publiant aucune réclame en faveur des boissons alcooliques. Ce sont par exemple *La Vérité*, *La Libre Parole*, *L'Action sociale* de Québec, *La Croix* et *Le Devoir* de Montréal, *Le Bien public* de Trois-Rivières. D'autres cessent de le faire, tels *Le Progrès du Saguenay*, *Le Progrès du Golfe*, etc. Dans Saint-Roch, le curé Lagueux et ses vicaires avaient entrepris une lutte contre les buvettes, fort nombreuses dans ce quartier ouvrier. Dans Saint-Sauveur, plus de 2 300 hommes et jeunes gens avaient pris la «croix noire». Le père Lelièvre estimait à au moins 1 300 ceux qui y étaient



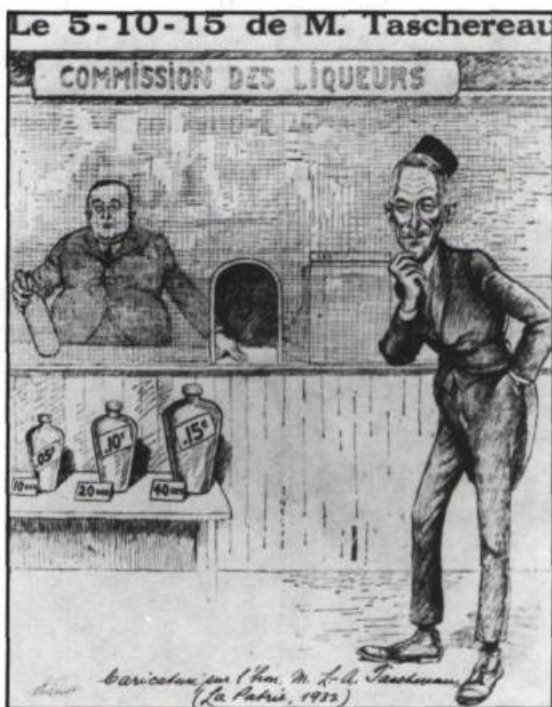
Le Révérend Père Victor Lelièvre, O.M.I., célèbre prédicateur de la «Croix-Noire». Carte postale, Collection Yves-Beauregard.

fidèles et à 400 000 \$ par année les sommes économisées dans la paroisse depuis 1906. On constata que le nombre de livrets d'épargne avait augmenté de 1 500 à 2 000 annuellement de 1903 à 1907, puis de 6 000 entre 1907 et 1908. Le Conseil central de la Croix-Noire compta bientôt cent cinquante sections, mais peu d'entre elles exercèrent le contrôle souhaité. Des actions suivirent tout de même le

congrès de 1910: ainsi, Saint-Roch vit passer le nombre de ses buvettes à une vingtaine en 1911 et à cinq en 1916.

Pressions publiques

Les anciens propriétaires de débits d'alcool cherchent à relancer les ventes en inondant la région de circulaires. Cette manoeuvre soulève aussitôt une véhémence protestation, et le 4 octobre 1916, une délégation imposante envahit l'Assemblée législative: ecclésiastiques, laïcs catholiques et protestants des deux langues, sommités de la magistrature, des chevaleries et de l'industrie. Dès novembre 1916, la Croix-Noire suggère aux curés «un pétitionnement général au gouvernement». Dix-sept jours après, 189 paroisses sur 235 ont déjà recueilli plus de 35 000 signatures.



La caricature du premier ministre Louis-Alexandre Taschereau illustre l'intervention de l'État dans la vente des alcools. Rinfret surveille de près les intérêts de son chef! *La Patrie*, 1 avril 1932. Archives nationales du Québec.

En janvier 1917, l'Union prohibitionniste entre en lutte: elle s'engage à établir la prohibition dans la Vieille Capitale en recourant à l'Acte de tempérance du Canada, ou Loi Scott. Le 1^{er} septembre suivant paraît dans *La Gazette du Canada* une proclamation qui annonce que, suite à une requête signée par plus de 8 000 électeurs, un scrutin se tiendra à Québec le 4 octobre.

Les derniers jours précédant le vote sont d'une intensité particulière car *L'Action catholique* et une feuille spéciale, *La Prohibition*, enfoncent hardiment le clou... Le 16 septembre, on lit dans toutes les églises une lettre pastorale du Cardinal-Archevêque invitant à se rallier. Au soir

du scrutin, une majorité de plus de 3 000 voix se dégage en faveur de la prohibition. Onze quartiers sur treize ont enregistré une éloquente majorité tandis que les deux autres se sont prononcés en faveur de la mesure avec un enthousiasme à peine plus faible. Quelles sont les suites de cette décision historique, fruit d'une campagne d'opinion de plus d'une quinzaine d'années?

Le régime de la bière et du vin

Au lieu de bannir totalement l'alcool, l'État choisit de tolérer la bière et le vin, pour lesquels beaucoup de citoyens ont développé un goût sous l'influence d'un certain *lobbying* et de campagnes d'information menées par les promoteurs de la consommation. De plus, on introduit subtilement ce qu'il est alors convenu d'appeler la *bière de la tempérance*. Mais sous le couvert de celle-ci on n'est pas long à offrir une bière plus capiteuse et propre à produire ivresse et alcoolisme.

La Ligue anti-alcoolique fait faire de nombreuses analyses: bien loin d'avoir une teneur en alcool de 2,5 pour 100, comme la loi le veut, la bière en a bientôt une de 4, 6, 8 et même 10 pour 100 dans certains cas. D'ailleurs, lorsque les détectives de la Ligue en saisissent, les bouteilles ne portent aucune étiquette.

Le service de police avait fort à faire dans certains quartiers de la ville. En plus d'intervenir sur les lieux des bagarres, les policiers secouraient bon nombre d'ivrognes sans logis en hiver. Photo de gendarmes devant le poste de police de Saint-Roch vers 1895. Aujourd'hui démolit, cet immeuble s'élevait à l'intersection des rues Jacques Cartier et Saint-François. Collection privée.



La prohibition provinciale

En 1919, la prohibition est imposée à toute la province, Québec et Montréal ayant cependant un régime différent. À partir de mai 1918, à

Québec, d'anciens buvettes ont rouvert. Les débits de bière dite «de tempérance» se multiplient et ceux qui avaient momentanément rangé leurs stocks vendent bientôt sans licence, comme ils le faisaient auparavant. De plus, beaucoup de «licenciés» s'affranchissent des règlements. Certains médecins complices arrondissent même leurs honoraires en signant des ordonnances ou des certificats de complaisance.

Les mouvements anti-alcooliques observent un moment la situation puis réagissent. On fait même coffrer quelques fraudeurs effrontés mais la leçon dure peu. À Québec, M. le Chevalier Frédéric Canac-Marquis paie mensuellement de sa poche une somme importante pour aider la répression des fraudes et autres infractions. Même si, grâce à cette action, les vendeurs sans permis acquittent plus de 25 000 \$ en amendes et plus de 7 000 \$ en frais de cour, le problème reste entier.

En 1920, dans une analyse et un bilan de la lutte anti-alcoolique, l'Action sociale catholique constate qu'à Montréal, le nouveau régime de bière et de vin a engendré le pire chaos. À Québec, la progression des arrestations est plus lente. Le procès du régime imposé par l'État n'en commence pas moins. Il ressort manifestement que les autorités n'accomplissent pas leur tâche. Par suite des rares saisies de stocks de boissons, la majorité des contrevenants, quoique sans licence, voient leur sentence annulée, et l'alcool leur est souvent remis. Dans les bilans de 1920, la Société diocésaine de tempérance ou la Croix-Noire adoptent un ton plus réservé qu'avant et font, à mots couverts, un certain constat d'échec.

Vers la «bouteille-taxé»...

Voilà donc, en bref, l'histoire de deux décennies de lutte anti-alcoolique. Il reste à retracer la «petite histoire» de ceux qui ont défié la loi ou vécu de la contrebande (*bootlegging*) à Québec. Sir Lomer Gouin avait tenté d'imposer le régime sec, et en 1918, 92 pour 100 des municipalités avaient frappé d'interdit le commerce de l'alcool.

Le gouvernement suivant, celui d'Alexandre Taschereau, décidera de vendre lui-même un produit qui, à des milliers de kilomètres, était encore honni, défendu et traqué. Mais c'est là une toute autre histoire: celle de la métamorphose de la bouteille «maudite» en bouteille-taxé». ♦

Pour en savoir plus:

Almanach de l'Action sociale catholique.